

ADB BAC

Société par actions simplifiée
au capital de 91 500 €uros
Siège social : VAULX EN VELIN (69120)
12, rue Javelot

414 878 793 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 26 JUIN 2009**

L'an 2009,
Et le 26 juin,
À 9 heures,

Au siège social,

La société GENERAL SERVICE EXPENSION HOLDING - GSE HOLDING,
Société par actions simplifiée, au capital de 37 000 €uros, ayant son siège social à VAULX
EN VELIN (69120), 12, rue Javelot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de LYON sous le numéro 453 913 535, représentée par Monsieur Ange FANGEMANN,
Président,

A pris les décisions suivantes en sa qualité d'associé unique de la société ADB BAC.

Monsieur Jean-Paul SIMOENS, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement
convoqué, est absent.

Monsieur Ange FANGEMANN, Président, préside la séance et dépose sur le bureau les
documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et l'avis de
réception,
- les comptes de la société au 31 décembre 2008,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- les rapports du Président,
- le texte des décisions proposées.

L'associé unique délibère sur les questions portant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

EN LA FORME ORDINAIRE :

-
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau
Commissaire aux comptes suppléant.

EN LA FORME EXTRAORDINAIRE :

■

.....

QUATRIÈME DECISION

Le mandat de Monsieur Jean-Paul SIMOENS, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente réunion, l'associé unique décide de nommer, en remplacement :

- la SARL MAZA SIMOENS,
représentée par Monsieur Jean-Paul SIMOENS,
302, rue Garibaldi,
69007 LYON,

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2014.

CINQUIÈME DECISION

Le mandat de Monsieur Michel REBAUD, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente réunion, l'associé unique décide de nommer, en remplacement :

- Monsieur Michel MAZA,
513, rue de Sans Souci
69 760 LIMONEST,

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2014.

.....

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Ange FANGEMANN

